Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2652-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Pierre-Ange LE FRAPPER

Absents :

Secrétaire de séance : Ann-Gaëlle LAUNAY

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-52
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES « ENTRETIEN COURANT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ESPACES VERTS/EXTERIEURS ASSOCIES » ENTRE RMCOM ET LA COMMUNE DE MESLAN – ANNEE 2026

***VU** les dispositions du CGCT et notamment son article L5214 16 1.*

La commune met à disposition de Roi Morvan Communauté un bâtiment permettant d'accueillir une micro-crèche. Le CGCT permet à RMCOM de solliciter l'intervention des services techniques municipaux, par prestations de services, pour l'entretien courant des équipements utilisés.

Aussi, il est proposé que la commune assure, pour le compte de RMCOM, des prestations d'entretien techniques et des espaces verts et extérieurs.

Une convention venant détailler les conditions d'intervention est annexée au présent ordre du jour.

Les prestations seront facturées selon les unités de facturation forfaitaire correspondant à une demi-heure d'intervention :

- Main d'œuvre : 15 €
- Usage d'une tondeuse auto-tractée : 7.50 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2652-DE

- Usage de matériels autres : 3.75 €

Après en avoir délibéré t à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention de prestation de services « entretien courant des équipement communautaires et espaces verts associés avec RMCOM » ;

- AUTORISE monsieur le 1er adjoint à signer tous les documents afférents.

Fait à Meslan, le 19 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Ann-Gaëlle LAUNAY